



informations



FAIRE UN DON
à l'ordre de la
S.P.A. DU BOULONNAIS
(espèce ou chèque)

Tout montant supérieur à 20€
fera l'objet d'un reçu fiscal
à déduire de vos impôts.
Merci par avance de votre générosité.

La S.P.A. du Boulonnais est confédérée à la CNSPA de France basée à LYON
Elle fonctionne en complète autonomie grâce à vos dons.
Elle ne dépend pas de la SPA de Paris. Elle ne reçoit aucune aide

(voir RUBRIQUE la SPA SOUS RUBRIQUE " donspa ")
(et sur le portail du site « à quoi servent vos dons »)